

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (27) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, VANCAYZEELE Gauthier, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, MAHE Karine, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie.

Procurations (6)

BATAILLE Claude	donne procuration à TRACHEZ Sylvie
CHARLEY Alice	donne procuration à CORDONNIER Yannick
DEMOEN Suzanne	donne procuration à GREMBER Jacques
ANCELLE Sophie	donne procuration à DEMOLLIENS Éric
NOTTEAU Victor	donne procuration à DOBIGNY Laure
DUBOIS Gérard	donne procuration à TALLEU Alain

Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	27
Procurations	:	06
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Énergie – Syndicat intercommunal « Territoire d'énergie Flandre » - Approbation du rapport d'activité 2025

Les enjeux liés à l'énergie constituent un axe important de l'action des collectivités territoriales, tant en matière de maîtrise des consommations et des coûts que de transition énergétique et d'accompagnement des communes dans l'évolution de leurs réseaux et de leurs équipements ;

Territoire d'énergie Flandre, en tant que syndicat auquel la Ville adhère, constitue un partenaire de la commune dans la mise en œuvre de ces politiques et dans l'accompagnement des projets liés à l'énergie ;

La présentation de son rapport d'activité permet au Conseil Municipal de disposer d'une information sur l'activité du syndicat, les actions conduites en 2025 et les perspectives de son intervention au bénéfice des collectivités adhérentes ;

Monsieur le Président du Territoire d'énergie Flandre a adressé à la Ville de Bailleul le rapport d'activité portant sur l'année 2025.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

La Commission « Ecologie - Mobilité - Agriculture - Energie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du lundi 14 septembre 2026.

Considérant la demande du Président du Territoire d'énergie Flandre, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication de ce rapport d'activité portant sur l'année 2025.

Ce rapport sera mis à disposition du public, au service de l'aménagement durable de la Mairie, pendant une période de 15 jours, à dater de la publication de cette délibération.

PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 24 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER

